

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
**OPERATION "VILLE
DURABLE" N°2025-
19 -
RENOUVELLEMENT
DU CAHIER DES
CHARGES
CONCERNANT LES
AIDES POUR LES
RÉCUPÉRATEURS
D'EAUX PLUVIALES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRÉSENTE EN DATE
DU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Présckillia GRANIER, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Présckillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire propose de soutenir les initiatives écocitoyennes par le renouvellement du dispositif d'aide à l'installation des récupérateurs d'eaux pluviales. Cette démarche permet d'ancrer concrètement le développement durable au cœur du territoire.

Les récupérateurs d'eau de pluie permettent la préservation de la ressource en eau, d'autant plus que certains usages de l'eau potable peuvent être facilement remplacés par de l'eau de pluie. Favoriser le développement des récupérateurs d'eau permet d'économiser une partie de l'eau en période de sécheresse, situations qui seront plus fréquentes.

Cette aide spécifique sera versée à l'ensemble des habitants (propriétaires privés et locataires) de la commune sans condition de ressources.

Cette aide est répartie selon la capacité et le type de cuves (enterrées ou hors sol). En outre, elle dispose de plafond comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Type	< 300 litres		300 ≤ X ≤ 1000 litres		> 1000 litres	
	Taux	Plafond	Taux	Plafond	Taux	Plafond
Cuves hors sol	40%	50 €	50%	200 €	60%	300 €
Cuves enterrées	40%	60 €	50%	250 €	60%	350 €

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer le cahier des charges des aides pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 12 décembre 2025.

Monsieur le Maire précise que le montant total des subventions payées sur 2024 et 2025 au titre de ce programme s'élèvent à 3125,20 € (28 installations).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le renouvellement de cette aide au profit des habitants de la commune (propriétaires privés et locataires).

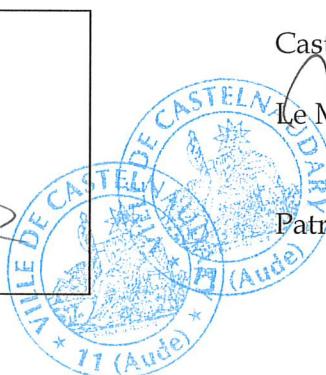
L'AUTORISE à signer le cahier des charges.

PRECISE que celui-ci sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2026 pour la durée de l'année civile.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnau-d'Aude, le 15 décembre 2025
Le Maire,
Patrick MAUGARD